

Les appréciations et les notes

L'instauration des plans d'enseignement de l'école obligatoire et facultative (Lpo 94 et Lpf 94) comportait un nouveau système de notes. Ce système de notes est lié aux objectifs, ce qui signifie que les connaissances des élèves sont comparées aux objectifs indiqués dans les plans d'enseignement.

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

L'entretien de suivi

Au moins une fois par semestre, l'enseignant, l'élève et le titulaire de la garde doivent discuter de la meilleure manière de soutenir le développement des connaissances et social de l'élève. Lors de l'entretien de suivi, l'élève peut s'exprimer, prendre ses responsabilités et influencer sa situation scolaire et l'organisation de ses études. Les parents doivent être informés des objectifs de l'école et de l'organisation du travail pour pouvoir apporter le meilleur soutien à leur enfant. L'enseignant a la possibilité de prendre connaissance des expériences aussi bien de l'élève que des parents ainsi que de leur opinion et ils ont l'occasion de motiver le plan d'enseignement et leur évaluation du travail et de l'évolution de l'élève. Il est important que les objectifs de l'école, le contenu du programme d'enseignement, les plans d'enseignement et le plan de travail local soient connus de tous ceux qui participent à l'entretien de suivi.

Les mesures de soutien

Les élèves ayant des difficultés à effectuer le travail scolaire ont droit à un soutien scolaire. Parfois, un plan de mesures doit être établi. Ce plan est élaboré par le personnel scolaire en concertation avec l'élève et le titulaire de la garde de l'enfant.

L'école de base

Les notes

Des notes sont attribuées chaque semestre en 8^{ème} année, à la fin du semestre d'automne en 9^{ème} année (note semestrielle) et à la fin de l'école obligatoire (notes définitives).

Les notes sont attribuées dans les matières de l'école de base. Si l'enseignement a été surtout effectué en commun dans les matières d'orientation sur la société et la nature (blocs d'enseignement), l'enseignant peut décider de donner une note commune au bloc d'enseignement. (On entend par matières d'orientation sur la société la géographie, l'histoire, la religion et l'instruction civique. On entend par matière d'orientation sur la nature la biologie, la physique et la chimie.)

Les notes sont mises par l'enseignant. On entend par note l'une des mentions suivantes: Admis (G), Bien (VG) et Très Bien (MVG).

Lors de l'appréciation des qualités de connaissances des élèves à la fin de la 9^{ème} année, l'enseignant doit partir des objectifs d'enseignement indiqués par les plans d'enseignement. Ces objectifs correspondent à la note Admis. Pour les notes Bien et Très bien, il existe des critères établis sur le plan national.

Les notes semestrielles sont attribuées par rapport aux objectifs locaux fixés pour une matière. Si un élève n'atteint pas le niveau Admis dans une matière, aucune note n'est attribuée. On ne donne pas non plus de note si l'élève n'atteint pas les objectifs dans toutes les matières d'un bloc d'enseignement. Dans de tels cas, l'élève et le titulaire de sa garde ont le droit de demander une appréciation écrite qui indique le développement des connaissances de l'élève dans la matière ou le bloc d'enseignement. Cette appréciation doit indiquer les mesures de soutien qui ont été prises.

Les épreuves de matières et instruments de diagnostic

À la fin de la 9^{ème} année, les enseignants doivent utiliser des épreuves fixées sur le plan national dans les matières suivantes: suédois, suédois deuxième langue, anglais et mathématiques, en tant qu'instrument d'appréciation du développement des connaissances des élèves et pour servir de soutien à l'attribution des notes.

Des épreuves dans les mêmes matières peuvent être utilisées à la fin de la 5^{ème} année pour apprécier le développement des connaissances des élèves. Dans de nombreux cas, ces épreuves sont également rendues obligatoires par des décisions locales.

Les instruments de diagnostic existent en suédois, en suédois comme langue et mathématiques en dessous de la 6^{ème} année. Ils existent aussi en anglais pour les années 6 à 9. L'objectif est de fournir à l'enseignant une aide permettant d'apprécier et de soutenir le développement de l'élève. Pour les premières classes, les instruments se concentrent sur le développement du langage et la formation des notions mathématiques. Les instruments utilisés de la 6^{ème} à la 9^{ème} année doivent fournir une base d'appréciation de la position de l'élève par rapport aux objectifs fixés.

L'école de base lapone

Les enfants des Lapons ont droit à l'enseignement de l'école de base lapone, qui comprend les années 1 à 6. L'enseignement correspond aux six premières années de l'école de base.

L'école de base lapone a les mêmes plans d'enseignement que l'école de base mais avec une orientation lapone et un plan d'enseignement spécifique pour la langue lapone.

Les instruments de diagnostic et les épreuves de matières de l'école de base peuvent être utilisés à l'école de base lapone.

À la fin de la 6^{ème} année, l'élève reçoit un certificat de scolarité effectuée à l'école de base lapone.

L'école de base spéciale

L'école de base spéciale est de dix ans. L'emploi du temps est particulier et des emplois du temps en partie séparés s'appliquent aux sourds et malentendants. Des notes semestrielles sont attribuées à partir de la 9^{ème} année et des notes

définitives sont données après la 10^{ème} année. L'école de base spéciale est soumise aux mêmes règles d'appréciation et aux mêmes notes que l'école de base mais les critères de notes s'appliquent à la 10^{ème} année. Les épreuves de l'école de base peuvent, dans leurs parties applicables, être utilisées à l'école de base spéciale.

L'école de base obligatoire pour handicapés mentaux

L'école de base obligatoire pour handicapés mentaux dure neuf ou dix ans et les élèves reçoivent un certificat de scolarité effectuée. Sur la demande des titulaires de la garde de l'élève, le certificat est complété d'une appréciation scolaire générale, qui concerne les possibilités de l'élève à faire des études.

Sur la demande d'un élève ou du titulaire de sa garde, des notes peuvent être attribuées à la fin de chaque semestre pendant les années 8 et 9. Des notes définitives peuvent être attribuées à la fin de la 9^{ème} année et, le cas échéant, de la 10^{ème} année.

Les notes existantes sont Admis (G) et Bien (VG). Les épreuves et les instruments de diagnostic de l'école de base peuvent, dans leurs parties applicables, être utilisés à l'école de base obligatoire pour handicapés.

L'ÉCOLE NON OBLIGATOIRE

L'école secondaire

L'élève reçoit une note pour chaque cours terminé et pour son travail de projet. Si, pour cause d'absences de l'élève, l'enseignant manque de bases d'appréciation des connaissances de l'élève, aucune note n'est attribuée. L'élève qui a reçu des notes dans des cours en plus des cours nécessaires pour une filière complète a le droit, dans une certaine mesure, de choisir les cours qui doivent faire partie du certificat de fin d'études.

Le certificat de fin d'études est une liste des notes obtenues dans tous les cours terminés par l'élève et de la note du travail de projet.

Les notes existantes sont les suivantes: Non Admis (IG); Admis (G), Bien (VG) et Très Bien (MVG).

C'est la Direction nationale de l'enseignement scolaire (Skolverket) qui fixe les critères d'attribution des notes Admis, Bien et Très bien dans les cours nationaux. C'est la direction de l'enseignement qui fixe les critères d'attribution des notes des cours locaux.

Lors de l'attribution des notes dans les matières principales suédois, suédois deuxième langue, anglais et mathématiques, les enseignants doivent utiliser des épreuves fixées sur le plan national. Des épreuves fixées sur le plan national doivent également être utilisées dans le cours commun final d'anglais et de mathématiques en tant que matières à option dans les filières respectives. Même ailleurs, les enseignants doivent utiliser des épreuves nationales comme instruments pour que les bases d'appréciation soient aussi uniformes que possible dans toute la Suède.

Les mesures de soutien

Pour les élèves ayant besoin d'un soutien supplémentaire dans le travail scolaire, un enseignement de soutien sera organisé.

Si un élève de l'école secondaire n'a pas obtenu au moins la note Admis dans un cours, l'élève a le droit de redoubler ce cours une fois et, dans certains cas, une seconde fois. Un élève qui n'a pas obtenu la note Admis à son travail de projet a le droit de refaire ce travail.

L'école secondaire pour handicapés mentaux

Des notes sont attribuées pour chaque cours terminé mais pas pour l'apprentissage d'activités. Les notes existantes sont Admis (G) et Bien (VG).

Les deux niveaux de notes sont soumis à des critères d'attribution nationaux fixés par la Direction nationale de l'enseignement scolaire (Skolverket). C'est la direction de l'enseignement qui fixe les critères d'attribution des notes des cours locaux.

L'élève qui n'atteint pas le niveau de la note Admis reçoit un certificat de scolarité effectuée.

Le certificat de fin d'études secondaires est une liste des notes obtenues et des cours terminés par l'élève.

L'enseignement municipal pour adultes (Komvux)

L'enseignement de base pour adultes

L'enseignement de base pour adultes est organisé dans les matières principales que sont le suédois, le suédois deuxième langue, l'anglais, les mathématiques et l'instruction civique ainsi qu'en religion, histoire, géographie, physique, chimie et biologie.

Une note commune est attribuée à l'ensemble du cours lorsque l'élève a obtenu une note dans tous les modules d'un cours.

L'élève qui atteint au moins la note Admis dans toutes les matières principales de l'enseignement de base pour adultes a le droit de recevoir un certificat de fin d'études. Les niveaux de notes sont Non Admis (IG), Admis (G) et Bien (VG).

Les épreuves et les instruments de diagnostic de l'école de base peuvent, dans leurs parties applicables, être utilisés à l'enseignement de base pour adultes.

L'enseignement secondaire pour adultes

L'enseignement secondaire pour adultes peut être suivi dans toutes les matières existantes à l'école secondaire, à l'exception du sport spécialisé. L'enseignement secondaire pour adultes peut également comprendre un travail de projet.

Les notes sont attribuées pour chaque cours terminé et pour le travail de projet. Si, pour cause d'absences de l'élève, l'enseignant manque de bases d'appréciation des connaissances de l'élève, aucune note n'est attribuée.

Les participants qui ont terminé tous les cours de matières principales et d'autres cours pour un total de 1 750 unités de valeurs d'enseignement secondaire ont droit à un certificat de fin d'études secondaires pour adultes.

Les notes existantes sont les mêmes que pour l'école secondaire, c'est-à-dire: Non Admis (IG), Admis (G), Bien (VG) et Très Bien (MVG).

Pour que les critères d'appréciation soient aussi uniformes que possible dans toute la Suède, les enseignants doivent se servir d'épreuves fixées sur le plan national. Les épreuves utilisées pour l'enseignement secondaire pour adultes sont les mêmes que celles de l'école secondaire.

Enseignement postscolaire

Dans l'enseignement postscolaire, les notes sont attribuées pour chaque cours ou module terminé. Une note d'ensemble est attribuée à un élève qui a obtenu une note pour tous les modules d'un cours.

Les notes existantes sont: Non Admis (IG), Admis (G) et Bien (VG).

Le Centre national pour l'enseignement flexible (CFL)

Le CFL utilise les mêmes plans d'enseignement, les

mêmes notes et les mêmes critères d'appréciation que l'enseignement municipal pour adultes.

L'enseignement pour adultes handicapés mentaux (Särvox)

Les notes sont attribuées pour chaque cours ou module terminé dans la partie d'enseignement pour adultes handicapés mentaux qui correspond à l'enseignement de base et à l'enseignement secondaire pour handicapés mentaux. Si un élève n'atteint pas le niveau de la note Admis, il reçoit un certificat de participation au cours. Une note d'ensemble est attribuée à un élève qui a obtenu une note pour tous les modules d'un cours.

Les notes existantes sont: Admis (G) et Bien (VG).

Des critères particuliers d'appréciation existent pour le niveau Admis dans l'enseignement pour adultes handicapés mentaux et correspondent à l'école de base pour handicapés mentaux. Les notes Admis et Bien de l'enseignement secondaire pour adultes handicapés mentaux correspondent des critères établis.

Pour la partie de l'enseignement pour adultes correspondant à l'apprentissage d'activités, l'élève reçoit un certificat de scolarité effectuée.

L'enseignement du suédois aux immigrants (Sfi)

À la fin du cours, l'élève peut obtenir les notes Admis (G) ou Bien (VG).

Si un élève n'atteint pas le niveau de la note Admis, il reçoit un certificat indiquant les connaissances acquises par rapport à l'objectif du plan d'enseignement. Les critères d'attribution de la note Admis sont fixés sur le plan national. Pour aider l'enseignant dans l'attribution des notes, il existe des épreuves nationales.

LE DROIT À L'EXAMEN

École de base

Toute personne qui désire une note de l'école de base a le droit de subir un examen. Cet examen peut couv-

rir tout l'enseignement ou une ou plusieurs matières de l'enseignement. Une personne ayant auparavant obtenu une note définitive à l'école de base a le droit de subir un examen. Elle a alors le droit d'obtenir une nouvelle note définitive.

École secondaire

Les élèves de l'école secondaire ont le droit de passer un examen dans tous les cours et dans le travail de projet qui fait partie du plan d'enseignement individuel de l'élève, si l'élève n'a pas obtenu de note à ce cours ou travail de projet ou si l'élève y a obtenu la note Non Admis. La note obtenue à l'examen est inscrite dans la liste des notes définitives.

Toute personne non élève de l'école secondaire, mais désirent obtenir une note de cette école a le droit de passer un examen dans tous les cours qui font partie d'une filière nationale. Ce droit s'applique également au travail de projet. La note de cet examen figure sur une liste de notes obtenues.

Enseignement municipal pour adultes (Komvux)

Toute personne désirent obtenir une note de Komvux a le droit de passer un examen dans tous les cours existant à Komvux et pour son travail de projet. Cela s'applique également à toute personne qui a obtenu une note à ce cours ou travail de projet. Par contre, un élève ayant obtenu au moins la note Admis à un cours ou travail de projet n'a pas le droit de passer d'examen pour ce cours ou travail de projet.

Centre national pour l'enseignement flexible (CFL)

Les règles applicables sont les mêmes que pour Komvux.

Enseignement du suédois aux immigrants (Sfi)

Toute personne désirent obtenir une note de Sfi sans avoir participé à l'enseignement a le droit de passer un examen. De même toute personne qui a reçu auparavant une note pour ce cours.